
Admission de la section de l'Unité, réponse du président et applaudissements de l'Assemblée, d'après le Mercure universel, en annexe de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Admission de la section de l'Unité, réponse du président et applaudissements de l'Assemblée, d'après le Mercure universel, en annexe de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 557-558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40904_t1_0557_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la Convention s'occupera de donner aux enfants un catéchisme républicain. — La Convention témoigne le plus vif intérêt. Chacun s'empresse de l'exprimer par une motion particulière.

La Convention décrète que les pétitions et les réponses du Président seront imprimées au *Bulletin*; que le Président écrira une lettre de satisfaction au père et à la mère du jeune républicain; que le premier exemplaire d'un ouvrage élémentaire adopté par la Convention sera envoyé à cet enfant, et que son nom sera inscrit au procès-verbal.

On demande que la scène qui vient de se passer soit décrite dans tous ses détails, et que la rédaction en soit envoyée à toute la République; surtout on insiste pour qu'il soit dit que jamais le côté droit ne fut si bien occupé.

Ces propositions sont adoptées.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

Les citoyens de la section de l'Unité, couverts de chapes, chasubles, tuniques, etc..., le bonnet rouge sur la tête et chantant au lieu de cantiques les hymnes de la liberté, viennent aussi déposer dans le sein de la Convention les instruments du ci-devant culte. « Il est temps, a dit l'orateur, que le règne de la raison succède à celui de la superstition. Les pages de notre histoire sont pleines de maux qu'a faits ce monstre. Eh ! s'il faut s'étonner, c'est de voir qu'une religion, qui ne produit que les fléaux de la guerre et de la famine, ait été crue divine. Nous avons détruit la royauté; nous avons aboli le fanatisme, et lorsque ces deux fléaux seront anéantis partout, alors les peuples ne formeront plus que des sociétés de frères. Nous jurons de n'avoir d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité et de la justice. »

Ce discours a été accueilli par les cris de *Vive la raison ! vive la République !* La Convention en a décrété l'impression et l'envoi aux départements. Les citoyens ont défilé en chantant des hymnes patriotiques. La procession était terminée par les jeunes citoyens et citoyennes de la section qui présentaient le cortège des funérailles du culte catholique. Un grand sarcophage, couvert d'un drap mortuaire et porté par des citoyens revêtus de chapes noires, a traversé la salle. Des chantres, aussi revêtus de chapes et de chasubles noires, chantaient, avec l'accompagnement d'une musique lugubre : *Monsieur de Marlborough est mort*, etc.

Un jeune citoyen de la même section a demandé à la Convention de s'occuper des moyens de mettre promptement entre les mains de la jeunesse un catéchisme républicain, et il a offert de réciter la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, que ses parents lui ont fait apprendre par cœur. Le Président a donné au nom de la Convention l'accolade fraternelle à ce jeune républicain, et il a été chargé d'écrire à ses parents une lettre de félicitations sur le zèle qu'ils ont apporté à son éducation.

III.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Cinq à six cents citoyens, vêtus de dalmatiques, de chapes, de chasubles, d'étoles, s'avancent : ce sont les citoyens de la section de l'Unité. Ils portent les superbes et innombrables objets du fanatisme provenant de l'abbaye Saint-Germain, des saus-culottes en habits sacerdotaux portant sur des brancards des vases, des châsses d'or, d'argent et de vermeil; une musique militaire fait entendre des airs patriotiques, et les cris de *Vive la République !* sont répétés avec allégresse.

L'orateur. La conquête de la raison n'était pas la plus facile. Vous voyez par ces ornements, par ces vases, ces châsses, ces objets de luxe et de fanatisme, que, durant dix-huit siècles, la superstition a régné sur la terre : comment se peut-il que l'on ait cru qu'une religion, qui a fait répandre tant de sang, qui a occasionné la Saint-Barthélemy, les Vêpres siciliennes, les massacres des Vaudois, les dragonnades, et tant d'autres horreurs, ait été donnée par le ciel ? Législateurs, vous avez détruit la royauté. Nous venons d'abolir le sacerdoce et l'hypocrisie; nous ne voulons d'autre culte que celui de la raison, de la liberté. Nous ne balancerons pas à vous le dire, il faudra brûler les livres de l'ancienne histoire, et je m'écrierai aujourd'hui : « Muse de l'histoire, brise tes crayons; tu n'auras désormais que des vertus à peindre. »

Nous venons, législateurs, répéter devant vous le serment que nous avons fait, de reconnaître aucun culte, de ne révéler d'autre déité que celle de la liberté, de la patrie, de l'unité et de l'indivisibilité de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président. La lumière de la raison a dissipé le fanatisme. A votre démarche républicaine, je vois que la philosophie vous conduit; vous avez en un moment fait disparaître dix-huit siècles d'erreur; la Convention nationale accepte votre offrande et vous invite aux honneurs de la séance.

L'Assemblée décrète que le discours de l'orateur de la section de l'Unité, la réponse du Président et la description de cette cérémonie républicaine seront insérés au *Bulletin* avec mention honorable et l'envoi aux départements.

Les citoyens défilent. Suit le convoi très grave du fanatisme. Ils chantent pour *Libera : Monsieur Marlborough est mort*, etc.

« Nous avons abjuré le fanatisme, dit un orateur de la même section; législateurs, il ne faut pas vous le dissimuler, nous avons juré de ne sacrifier qu'à la raison; mais c'est l'éducation qui forme les hommes, et l'éducation nationale n'étant point encore organisée, accuse la lenteur de ceux que nous avons chargés de veiller à la prospérité de la République. »

Un jeune citoyen, qui sait les *Droits de l'Homme*, demande à les répéter. Il assure qu'ils sont gravés dans son cœur; il jure au nom de ceux de sa génération, de vivre libre ou de préférer la mort.

Il reçoit l'accolade du Président.

(1) *Auditeur national* [n° 425 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 3].

(1) *Mercury universel* [1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 14, col. 2].

L'Assemblée décrète que le premier livre d'éducation qui paraîtra, il en sera envoyé un exemplaire à cet enfant; il sera écrit à son père et à sa mère une lettre de félicitations.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 1^{er} frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. — Séance du matin.

(Jeudi 21 novembre 1793.)

Des députés de la commune de Saint-Arnould (Saint-Arnould), district de Dourdan, département de Seine-et-Oise, invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. Ils annoncent que depuis la réorganisation de leur commune par le représentant du peuple Couturier, et la formation d'un comité de surveillance, cette commune est à la hauteur des circonstances; les gens suspects sont incarcérés.

La municipalité a fait abattre la croix qui était sur la principale place, et l'a remplacée par un jeune chêne; elle a fait enlever les grilles de fer des églises pour en faire des fusils. Elle apporte le reste de l'argenterie qui servait au culte catholique, qu'elle a abjuré pour professer la religion de la nature et de la liberté. La députation dépose aussi les lettres de prêtrise du citoyen Douche, ci-devant vicaire de cette commune, qui s'est marié.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la commune de Saint-Arnould (2).

Pétition à la Convention nationale, par la commune de la Montagne, ci-devant Saint-Arnould, département de Seine-et-Oise, district de Dourdan.

« Représentants du souverain, fondateurs de la République française, une et indivisible,

« Députés des corps constitués de la commune ci-devant Saint-Arnould, et actuellement canton et commune de la Montagne, nom que nous avons substitué au premier, d'après votre décret du 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République,

« Nous venons de la part de nos commettants prier la Convention de ne pas se désespérer qu'elle n'ait consolidé l'établissement de la liberté;

« Et l'assurer que depuis la réorganisation de notre commune par le représentant du peuple Couturier, et la formation d'un comité de

surveillance et de Salut public, dont tous les membres de ces deux corps ont été choisis parmi les républicains et les vrais sans-culottes, que la terreur est à l'ordre du jour et que notre commune est à la hauteur des circonstances. Elle avait dans son sein un petit nombre de citoyens qui ne voyaient pas avec plaisir s'établir et se consolider l'égalité et la liberté: elle vient de les faire incarcérer.

« Elle a juré une haine implacable aux malveillants, aux traîtres et aux accapareurs; son comité de surveillance a constamment les yeux ouverts sur eux.

« Elle vient de faire abattre une croix, emblème du fanatisme, qui était sur la principale place de la commune et substituer à la même place un jeune chêne, qui rappellera à nos neveux que cette place fut choisie par nous comme le point de ralliement de la liberté, et où s'est enfoui le fanatisme pour ne jamais reparaître.

« Elle vient de faire disparaître de la seule église qui lui reste tout ce qui pouvait rappeler l'inégalité, et enlever les grilles de fer qui y étaient pour en faire forger des armes qui serviront, à nos jeunes défenseurs, à poursuivre les tyrans coalisés jusque dans leurs repaires.

« La commune qui nous envoie a fait remettre au représentant du peuple Couturier, une voiture chargée de cuivre et de fer provenant de la dépouille totale de son église.

« Dans ce convoi est un ci-devant saint Arnould qui, soi-disant, faisait autrefois des miracles; lorsqu'il fut dans la voiture, je le sommaï, au nom de la République, de faire miracle, et il fut sourd à ma voix, et son départ ne laissa aucun regret dans notre commune;

« Les autres saints, les crucifix et le reste de l'argenterie consistant en calices, patène, ciboire et un soleil qui ne pouvait plus répandre sur nous que la lumière de la superstition, et nous avons abattu tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir.

« Notre procès-verbal était clos, lorsque nous avons encore découvert les trésors de trois confréries: Sainte-Scariberge, Sainte-Perpétue et Saint-Arnould.

« Nous déposons sur le bureau le reste de ces hochets, des républicains n'en ont plus besoin.

« Législateurs, notre dieu, désormais, sera la liberté, pour culte, la fraternité, et pour notre devise: mort aux tyrans.

« Nous vous demandons la confirmation du nom que nous avons substitué à notre commune, en ayant expulsé le saint dont elle portait le nom; nous ne voulons rien qui pût rappeler son souvenir. Et depuis son départ elle a choisi celui de la *Montagne-sur-Remarde*, petite rivière qui arrose ses murs.

« Nous déposons sur le bureau les lettres de prêtrise du ci-devant vicaire de notre commune, le citoyen Douche. Il vient, comme nous, d'abjurer le fanatisme, et d'épouser une veuve très vertueuse et sans fortune, chargée d'un enfant de six ans; comme c'est un vrai Jacobin, et un sans-culotte, nous vous demandons pour lui une place dans un bureau qui puisse lui procurer de quoi vivre, car il est sans pain.

« Nous demandons la confirmation de la translation du bureau de la poste aux lettres de Rochefort, en notre commune, ainsi que nous l'a accordée le représentant du peuple Couturier. »

(Suivent 17 signatures.)

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 1.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.